

Séance du Conseil Municipal en date du 24 février 2021

Nombre de conseillers

- En exercice	13
- Présents	12
- Votants	12
- Absent(s) excusé(s)	00
- Absent(s)	01
- Pouvoir	00
DATE CONVOCATION	16/02/2021

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **24 février 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt-quatre du mois de février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire.

	P	A E	A		P	A E	A		P	A E	A
AUDIN-VERNET Françoise	X			KLEIN Kévin	X			POMMIER Lucas	X		
BERAUD Emilie	X			MALHIERE Thierry	X			PRADINES Cédric	X		
CONFORTO Elie	X			PEYRONNET Hervé	X			ROBERT Clément			X
DELAVAL Philippe	X			PLANCHENAUT Daniel	X			RUIZ Joël	X		
								VIALLE Sandrine	X		

* **Secrétaire séance** : Sandrine VIALLE * **Secrétaire auxiliaire** : Céline MAZET

* **Pouvoir(s)** :

- Huis clos de la séance
- Approbation du précédent conseil
- Délibération pacte gouvernance LFA
- Convention service ADS
- Délibération tableau des effectifs (Ouverture poste adjoint technique)
- Délibération convention mise à disposition Catherine Peyronnet
- Délibération déclassé Allée des Pommiers
- Délibération subvention amende police, LFA perméabilisation Allée des Pommiers
- Délibération demande remboursement assainisseur air école par la Région
- Délibération demande subvention matériel informatique école
- Correspondant défense à désigner
- Délibération convention fourrière
- Délibération régie municipale
- Délibération convention reboisement Robert
- Point financier Epicerie, Bibliothèque, SDA, cabinet
- Lieu école presbytère
- ILLIWAP
- Renseignements divers
- Questions diverses

REUNION A HUIS CLOS

Sur demande de Monsieur le Maire, le conseil décide à l'unanimité de faire la séance à huis clos.

➤ On demande de rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention à l'agence de l'eau. Point approuvé à l'unanimité.

DEL.N°01-24/02/2021 – DELIBERATION PACTE GOUVERNANCE LFA

-Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité »,

-Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 du CGCT,
- Vu les statuts de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°26 du conseil communautaire du 20 octobre 2020 portant sur le débat du pacte,

-Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires qui s'est réunie le 19 janvier 2021,
La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrive à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les maires et les conseillers municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le pacte de gouvernance tel que présenté en annexe.

Ce pacte sera ensuite soumis au conseil communautaire.

Après en avoir discuté et délibéré par 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide :

- d'APPROUVER ce pacte de gouvernance

DEL.N°02-24/02/2021 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol en date du 4 juillet 2019,

Considérant les propositions d'ajustement des unités d'œuvres présentées lors de la réunion des comités de suivi de novembre 2020,

Considérant la mise en place de l'instruction automatisée des demandes de certificats d'urbanisme de simple information (CUa),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol joint à la présente délibération, actant de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des Cua à compter du 1^{er} janvier 2021.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol joint à la présente délibération, actant de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des Cua à compter du 1^{er} janvier 2021.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Tableau des effectifs (ouverture poste adjoint technique)

Monsieur le maire informe le conseil qu'il n'y aura pas de délibération prise ce soir. Il faut d'abord saisir le CTI (Commission technique Intercommunal). La délibération avec la modification du tableau des effectifs (quotité horaire du poste adjoint technique) se fera par la suite.

DEL.N°03-24/02/2021 – DELIBERATION CONVENTION MISE A DISPOSITION CATHERINE PEYRONNET

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Catherine PEYRONNET est mise à disposition à l'Association des Maires de la Loire (AMF42) depuis le 10 avril 2017. Une convention est signée entre la mairie et l'AMF tous les 3 ans. Cette année celle-ci arrive à échéance et il y a donc lieu qu'elle soit renouvelée pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} mars 2021 au 29 février 2024.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement avec l'Association des Maires de la Loire, d'une convention de mise à disposition pour Catherine PEYRONNET, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, qui précisera, conformément à l'article 4 du décret susvisé « les conditions de mise à disposition et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui seront confiées, les conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de son activité ».

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND NOTE** du renouvellement de la mise à disposition de Catherine PEYRONNET pour une durée de 3 ans et charge le Maire de signer la convention de mise à disposition avec la Fédération des Maires de France.

DEL.N°04-24/02/2021 – DELIBERATION DECLASSERMENT ALLEE DES POMMIERS

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry MALHIERE. Il présente à l'assemblée le projet de déclassement de l'Allée des Pommiers. En effet celle-ci est actuellement classée, par erreur, comme voie communale d'intérêt communautaire. Or, il s'agit en réalité de la parcelle cadastrée AH 268 et AH102, dont l'usage est semi-piétonnier et non ouvert à la circulation routière générale. La commune souhaiterait pouvoir faire des travaux de requalification de cet espace sous maîtrise d'ouvrage communale et il convient donc de régulariser la situation administrative de la parcelle.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le déclassement de l'Allée des Pommiers
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que la partie de la voie communale n° VC 104, et de la place de l'église n° VC 204, au droit des parcelles cadastrées section AH n°268 et AH n°102 situé dans le Bourg, d'une surface de 162 m² environ et de 1205 m² (*dimensions approchées*), n'est pas affectée aux besoins de la circulation terrestre,

Il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation et le déclassement du domaine communautaire de ces emprises. Le déclassement se fait par simple constat, sans enquête publique préalable, puisque ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ni de circulation assurées par la voie.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- constate la désaffectation de la voie communale n° VC 104 et de la place n° VC 204 au droit des parcelles section AH n°268 et AH n°102, d'une surface approchée de 162 m² et de 1205 m²

- procède au déclassement de l'emprise précitée du domaine public routier de la voie communale, numéro d'ordre 104 et 204 au tableau de classement des voies communales

DEL.N°05-24/02/2021 – DELIBERATION SUBVENTION AMENDE DE POLICE – ALLEE DES POMMIERS

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET. Elle présente à l'assemblée le projet d'aménagement de l'Allée des Pommiers. Elle informe le conseil qu'il est possible de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, dans l'enveloppe « amende de police 2022 » pour la sécurisation de l'accès à l'école.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la subvention auprès du Conseil Départemental
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL.N°06-24/02/2021 – DELIBERATION SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU – ALLEE DES POMMIERS

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET. Elle présente à l'assemblée le projet d'aménagement de l'Allée des Pommiers. Elle informe le conseil qu'il est possible de demander une subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre de la désimperméabilisation des sols.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL.N°07-24/02/2021 – DELIBERATION SUBVENTION LFA – ALLEE DES POMMIERS

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET. Elle présente à l'assemblée le projet d'aménagement de l'Allée des Pommiers. Elle informe le conseil qu'il est possible de demander une subvention auprès de Loire Forez agglomération dans le cadre de la désimperméabilisation des sols.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la subvention auprès de Loire Forez agglomération
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL.N°08-24/02/2021 – DELIBERATION DEMANDE REMBOURSEMENT ASSAINISSEUR ECOLE PAR LA REGION

Monsieur le Maire donne la parole à Kévin KLEIN. Il informe l'assemblée que la Région Auvergne Rhône Alpes propose une subvention pour l'achat d'un assainisseur d'air pour l'école, dans le cadre du contexte sanitaire. Il propose au conseil de procéder à l'achat de celui-ci et de demander la subvention à la Région.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat de l'assainisseur de 1 800€ HT
- **SOLLICITE** la subvention auprès de la Région
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que les documents se rapportant à ce dossier.

DEL.N°09-24/02/2021 – DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE

Monsieur le Maire donne la parole à Kévin KLEIN. Il informe que l'État met en place un plan relance numérique ayant pour but de subventionner l'achat de matériel informatique pour les écoles élémentaires. Le montant maximum est 3500€ ttc, subventionnable à 70 %. Il présente à l'assemblée le projet d'achat pour l'école sur demande des enseignants.

- Tableau blanc interactif
- Deux ordinateurs portables (un pour la direction et un pour les ateliers)
- Un ordinateur fixe pour les activités des petits lors des temps d'accueils
- Plusieurs tablettes pour les ateliers,

Après discussion, l'assemblée municipale, à 9 pour et 3 contre :

- **APPROUVE** les différents achats

- **SOLLICITE** la subvention auprès de l'Etat
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

Correspondant défense à désigner :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas besoin de délibérer sur ce point. Il faut simplement nommer le correspondant. Thierry MALHIERE se propose, les élus décident de le nommer correspondant défense.

DEL.N°10-24/02/2021 – CONVENTION FOURRIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention fourrière signée en février 2020 est arrivée à échéance.

Pour rappel Loire Forez Agglomération avait proposé de signer une convention avec la Pension animale et fourrière « Domaine des Mûriers » située à St Etienne le Molard pour la prise en charge des chiens et chats errants ou divaguants sur la commune de Verrières en Forez, transport compris. Il faut donc renouveler la signature de celle-ci pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle les différents articles :

Article 1 – Accueil / Article 2 – Exclusions / Article 3 – Consignations / Article 4 - Frais de transport.
Article 5 – Frais de capture / Article 6 – Recherche / Article 7 – Contrôles.

Cette convention est conclue pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 et qu'elle peut être résiliée par chacune des parties avec un préavis de 3 mois.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- décide de signer la convention avec le Domaine des Mûriers.

Régie municipale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le fonctionnement de la régie municipal il faut prendre un arrêté du maire pour nommer des régisseurs suppléants. Les élus ayant des délégations ne peuvent faire partie d'une régie. Il faut donc deux élus sans délégation. Joël RUIZ et Lucas POMMIER se proposent pour être régisseur suppléant. Les élus approuvent cette désignation à l'unanimité.

DEL.N°11-24/02/2021 – DELIBERATION CONVENTION REBOISEMENT ROBERT

Monsieur le maire présente la convention de reboisement de la section de Robert à l'assemblée. Il rappelle au conseil qu'il avait été pris la décision favorable de signer cette convention lors du conseil municipal du 7 octobre 2020.

Il explique que cette convention avec la société ABO WIND permet de réaliser un reboisement sur 1 ha, avec deux espèces résineuses. Ce reboisement en vue d'adapter cette forêt au changement climatique est validé par l'ONF bien que non prévu dans le document de gestion initial faute de financement.

La société ABO WIND finance cette opération de plantation et d'entretien pendant 5 ans dans le cadre des mesures compensatoires à un défrichement autorisé pour l'implantation d'éoliennes à Gumières. Il n'y aura donc rien à la charge de cette section durant 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer cette convention de 5 ans avec ABO WIND.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

4 projets ont été terminés plus ou moins récemment. Un point financier est ainsi présenté :

- Epicerie

Coût travaux	82 982,42 €
Subvention Etat	10 400,00 €
Subvention Région	7 000,00 €
Subvention Département	6 900,00 €
Reste à charge	58 682,42 €

- Bibliothèque

Coût d'achat et travaux	76 157,22 €
Subvention département	31 000,00 €
Reste à charge	45 157,22 €

- Rénovation Salle d'Animation

Coût travaux	34 563,04 €
Subvention département	12 400,00 €
Reste à charge	22 163,04 €

- Création d'un cabinet de Kiné

Coût travaux	3 113,64 €
--------------	------------

- Lieu école presbytère :

Dans le cadre du projet de nouvelle école, le conseil municipal valide le choix de son implantation : la nouvelle école sera implantée sur les parcelles de l'actuel presbytère.

- Illiwap : abonnement de 120€/an TTC pour la mairie et gratuit pour les habitants, ok à l'unanimité. Elie CONFORTO et Lucas POMMIER ont expliqué au conseil comment Illiwap fonctionnait. C'est un moyen de communication qui se fait en temps réel. L'application sera gérée par Elie CONFORTO et Lucas POMMIER. Un article sera mis dans le prochain Echo pour explication du fonctionnement et sa mise en route.

QUESTIONS DIVERSES

RUIZ Joël : Néant

PRADINES Cédric : La commune est riche de chemins qui pourraient devenir un réel atout pour l'attractivité du bourg. Cela suppose que les chemins soient entretenus et identifiables pour les promeneurs. Or il manque un grand nombre de panneaux des circuits répertoriés dans le topo guide. Cédric va donc refaire tous les parcours pour voir tous les panneaux et faire un état des lieux afin de recenser ceux qui doivent être refaits ou changés. Faire un chiffrage et voir avec LFa si on ne peut pas mutualiser les dépenses. Il faut également revoir tous les encarts publicitaires au dos des parcours qui ne sont plus à jour. La commission travaille dessus.

VIALLE Sandrine : Les textes dans les parcours du topo guide ne sont pas toujours évidents, formulation pas forcément adaptée. Projet à l'étude de créer des parcours à thème, type chasses au trésor. Commission école : étude en cours pour s'équiper d'un logiciel de cantine et garderie. De nombreuses communes sont déjà équipées. Avec le logiciel, les inscriptions se font en ligne, par les parents, tout comme les paiements. Gain de temps pour les ATSEM et le secrétariat.

KLEIN Kévin : La commission école va fusionner avec la commission bibliothèque pour une gestion plus simplifiée. Les cogérantes de la crèche demandent un rendez-vous avec la mairie--Elles ont entendu parler du projet école, elles voudraient intégrer la crèche au projet.

PLANCHENault Daniel : Compte rendu réunion crèche : association très satisfaite de l'accueil de la mairie, du taux de remplissage (86%). Des investissements sont prévus pour faire un coin bébé. Concernant l'alimentation, ils achètent local. Il y a quelques problèmes de fuite de la toiture.

AUDIN-VERNET Françoise : Projet école : Un avis à la DRAC a été demandé pour obtenir la possibilité de démolir éventuellement le presbytère. Un devis de relevé topographique a été demandé. L'église : étude diagnostic avant-nef, propositions des 4 architectes reçues. Il faut décider celui à retenir.

Parvis, allée des Pommiers : confirmation faite à l'atelier GINGKO de la validation de l'Avant-Projet Sommaire et de la poursuite de la prestation pour la phase Avant-Projet Détaillé et Dossier de Consultation des Entreprises. Attente avis DRAC/ABF sur l'avant-projet sommaire et du Département pour la place PMR. Le SIEL est saisi pour l'étude de mise en lumière et éclairage public.

POMMIER Lucas : Logo : plusieurs propositions seront faites.
Le concours de dessin sera dans le prochain Echo.

BERAUD Emilie : Verrues, ou en est le projet ? Les réunions des deux groupes n'auront pas lieu comme il était prévu mais tous les sujets seront traités lors de la réunion prévue le 11 mars.
Commémorations : a-t-on des renseignements pour prévoir des animations ? Non celles-ci sont toujours en comité restreint, Elie voit si le porte-drapeau veut venir.

CONFORTO Elie : La commémoration du 19 mars aura lieu le dimanche 21 mars à 11h, la gerbe est commandée mais Elie voit avec la FNACA s'ils la fournissent.

MALHIERE Thierry : L'Angélus ne sonne pas correctement, le gros battant est à réparer.
Commission voirie : un questionnaire envoyé par LFa est à remplir.
Les travaux de fossés sont programmés pour cette année.
Beaucoup de pouzzolane répandue cette année.

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à : 00h05 Signatures :			
AUDIN-VERNET Françoise		PLANCHENAULT Daniel	
BERAUD Emilie		POMMIER Lucas	
CONFORTO Elie		PRADINES Cédric	
DELAVAL Philippe		ROBERT Clément	
KLEIN Kévin		RUIZ Joël	
MALHIERE Thierry		VIALLE Sandrine	
PEYRONNET Hervé			